

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
N° 016/2024

N° ordre à l'intérieur de la séance : 11-02

Nombre de conseillers :

- en exercice19
- présents15
- votants19
- suffrages exprimés19
- majorité10
- pour19
- contre0
- abstentions0

Date de convocation :

15/03/2024

SÉANCE PUBLIQUE DU : 27 MARS 2024

L'an deux mille vingt-quatre, Le vingt-sept mars, à vingt heures trente,
Le Conseil Municipal de la commune d'ORLIENAS (Rhône), régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, au nombre prescrit par la Loi, dans la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, sous la présidence de Monsieur Olivier BIAGGI, Maire.

Étaient présents : Olivier BIAGGI, Guillaume FREMIOT, Marilyne SEON, Laurent DELABIE, Nathalie CHARTOIRE, Vincent LECOCQ, Jean-Michel ARPI, Alain ZUCCA, Catherine KLADO, Catherine DAVOINE, Cédric BOURGUIGNON, Florence AUDON, Anne-Sophie LORIDAN, Thierry BADEL, Laetitia YU-KOHLER.

Absents : Brigitte BERT, François GUIZE, Cyrille DECOURT, Lucie CHARMION.

Pouvoir : Brigitte BERT donne pouvoir à Catherine KLADO, François GUIZE donne pouvoir à Guillaume FREMIOT, Cyrille DECOURT donne pouvoir à Thierry BADEL, Lucie CHARMION donne pouvoir à Laetitia YU-KOHLER.

Secrétaire de séance : Jean-Michel ARPI.

OBJET : CADEAU DE DEPART A LA RETRAITE D'UN AGENT COMMUNAL

M. le Maire rappelle que Mme Melika LACORTE, Agent territorial spécialisé des écoles maternelles de la Commune d'Orliénas depuis le 1^{er} septembre 2006, a fait valoir ses droits à la retraite et quittera les services de la Commune le 1^{er} mai 2024.

Afin d'honorer cette agent, M. le Maire propose au Conseil Municipal de lui offrir un cadeau de départ d'une valeur de 400,00 €, et ce, sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux.

Le Conseil Municipal, après délibéré et à l'unanimité,

- **Décide** d'offrir à Mme Melika LACORTE, à l'occasion de son départ à la retraite, un cadeau d'un montant de 400,00 € sous la forme de matériels, de bons d'achat ou de chèques-cadeaux ;
- **Autorise** M. le Maire à signer toutes pièces relatives à la mise en œuvre de la présente délibération ;
- **Précise** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2024 du budget principal de la Commune.

Fait et délibéré à la Salle du Conseil de la Mairie d'Orliénas, les jours, mois et an que dessus.
Au registre sont les signatures.
Pour extrait certifié conforme,

Le Maire,
Olivier BIAGGI

